

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Poste de directeur.rice financier.ère – Promotion – Désignation d'un candidat stagiaire
Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Vu la vacance du poste de directeur financier, il a été décidé de recourir, par promotion, à un directeur financier local commun pour la Commune et le CPAS

Une candidature a été déclarée recevable.

Vu la réussite des épreuves et au regard du rapport établi par le jury, le Collège du 08 juin 2022 décide de faire siens les résultats et motivations du jury et de proposer au Conseil de désigner la candidate en qualité de directrice financière stagiaire pour la commune et le CPAS

2. Proposition de décision

Désignation de la candidate en qualité de directrice financière stagiaire pour la commune et le CPAS.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Délibération du Conseil de l'Action sociale du 08.02.2021 – Recours à un.e directeur.rice financier.ère local.e commun.e
- Délibération du Conseil de l'Action sociale du 10.05.2021 – Cadre du personnel – Grades légaux – Directeur financier du CPAS de Profondeville correspondant à 0,35 ETP
- Avis de légalité n°15 du 12.03.2021
- Délibération du Conseil communal du 17.05.2021 – Modification du statut pécuniaire, DF commun et répartition de prestations, vacance de poste, mode « promotion », conditions particulières pour l'épreuve d'aptitude professionnelle
- Statut administratif des grades légaux
- Arrêté ministériel d'approbation du statut administratif des grades légaux
- Délibération du Collège du 25.08.2021 – Recrutement d'un.e directeur.rice financier.ère commun – Fixation du jury
- Délibération du Collège du 23.02.2022 – Recrutement d'un.e directeur.rice financier.ère par promotion – Recevabilité de la candidature et planification des épreuves
- rapport du jury
- Délibération du Collège du 08.06.2022 – Poste de directeur.rice financier.ère – Promotion – Rapport du jury – Proposition de candidat stagiaire – Inscription d'un point au Conseil communal

4. Informations budgétaires

Impact budgétaire prévu lors de la prévision budgétaire 2022

Article budgétaire : 104 111 01

Avis de légalité de la Directrice financière : Avis favorable en date du 12.03.2021

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : sans objet

Montant : sans objet

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : DEFOSSE Bernadette

Téléphone : 081/42.02.19

Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Poste de directeur.rice financier.ère – Prestation de serment

1. Exposé du dossier

Suite à la désignation du directeur financier en séance à huis clos, celui-ci est invité à prêter serment en séance publique.

2. Proposition de décision

Prise de connaissance de prestation de serment.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

/

4. Informations budgétaires

/

5. Subvention

/

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : DEFOSSE Bernadette
Téléphone : 081/42.02.19
Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance précédente

Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance publique). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 23 mai 2022

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV de la séance du 23 mai 2022

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be

4



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Compte de la Fabrique d'église d'Arbre – Exercice 2021
Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2021 de la Fabrique d'église d'Arbre a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 19 avril 2022. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église d'Arbre
2. Publier la présente décision par voie d'affiche
3. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement culturel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Arbre – Compte 2021
- F.E. Arbre – Compte 2021 – Approbation par l'Évêché
- F.E. Arbre - Rapport

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Compte de la Fabrique d'église de Bois-de-Villers – Exercice 2021
Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2021 de la Fabrique d'église de Bois-de-Villers a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 26 avril 2022. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église de Bois-de-Villers
2. Publier la présente décision par voie d'affiche
3. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement culturel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Bois-de-Villers – Compte 2021
- F.E. Bois-de-Villers – Compte 2021 – Approbation par l'Évêché
- F.E. Bois-de-Villers – Rapport

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Compte de la Fabrique d'église de Lustin – Exercice 2021
Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2021 de la Fabrique d'église de Lustin a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 12 avril 2022. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église de Lustin
2. Publier la présente décision par voie d'affiche
3. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Lustin – Compte 2021
- F.E. Lustin – Compte 2021 – Approbation par l'Évêché
- F.E. Lustin – Rapport

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Compte de la Fabrique d'église de Profondeville – Exercice 2021
Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2021 de la Fabrique d'église de Profondeville a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 19 avril 2022. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église de Profondeville
2. Publier la présente décision par voie d'affiche
3. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement culturel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Profondeville – Compte 2021
- F.E. Profondeville – Compte 2021 – Approbation par l'Évêché
- F.E. Profondeville – Rapport

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Compte de la Fabrique d'église de Rivière – Exercice 2021
Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2021 de la Fabrique d'église de Rivière a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date inconnue. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église de Rivière
2. Publier la présente décision par voie d'affiche
3. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement culturel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Rivière – Compte 2021
- F.E. Rivière – Compte 2021 – Approbation par l'Évêché
- F.E. Rivière – Rapport

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

9



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Compte de la Fabrique d'église de Lesve – Exercice 2021
Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2021 de la Fabrique d'église de Lesve a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 30 mars. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2021 de la Fabrique d'église de Lesve
2. Publier la présente décision par voie d'affiche
3. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Lesve – Compte 2021
- F.E. Lesve – Compte 2021 – Approbation par l'Évêché
- F.E. Lesve – Rapport

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Règlement général relatif à l'occupation du Centre sportif de la Hulle et de la salle « Burnot »
Séance du Conseil communal du : 20/06/2022

1. Exposé du dossier

Ajout de la salle « Burnot » dans le règlement

2. Proposition de décision

« arrête le règlement général »

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :x

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.x

Article budgétaire :x

Avis de légalité de la Directrice financière :x

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : x

Montant :x

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Pierret Laurent

Téléphone : 081/39.60.75

Courriel : laurent.pierret@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Règlement redevance sur l'occupation du Centre sportif et de la salle « Burnot »
Séance du Conseil communal du : 20/06/2022

1. Exposé du dossier

Ajout de la salle « Burnot » dans les propositions de location.

Révision de la tarification comme prévu dans le règlement du Conseil communal du 16/11/2020 mais abrogé par le règlement « soutien COVID » du Conseil communal du 21/06/2021.

2. Proposition de décision

« arrête le règlement redevance »

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Règlement redevance du Conseil communal du 16/11/2020
- Règlement redevance du Conseil communal du 21/06/2021
- Avis de légalité

4. Informations budgétaires

Impact : ~~euros H.T.V.A.~~ ~~euros T.V.A.C.x~~

Article budgétaire : 76451/163-01

Avis de légalité de la Directrice financière : 07/06/2022

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : x

Montant : x

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Pierret Laurent

Téléphone : 081/39.60.75

Courriel : laurent.pierret@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Zone de secours N.A.G.E. – Prise de connaissance du Compte 2021
Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Le Compte 2021 de la Zone de secours a été arrêté par le Conseil de Zone le 19 avril 2022. La part communale reste inchangée.

2. Proposition de décision

1. Prendre connaissance du Compte 2021 de la Zone de secours
2. Transmettre la décision à :
 - La Zone de secours NAGE
 - Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Zone de secours – Compte 2021

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : CPAS – Prise de connaissance du compte de l'exercice 2021
Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Le compte 2021 du CPAS a été arrêté par le Conseil de l'Action sociale du 09 mai 2022. La part communale n'est pas modifiée.

2. Proposition de décision

1. Arrêter les comptes annuels pour l'exercice 2021 du CPAS
2. Notifier la décision du CPAS

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Compte 2021 du CPAS

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : CPAS – Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2022
Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Le CPAS a voté sa première modification budgétaire de l'exercice 2022 lors du Conseil de l'Action sociale du 28 avril 2022. La part communale n'est pas modifiée.

2. Proposition de décision

1. Approuver la modification budgétaire du CPAS, tant au service ordinaire qu'à l'extraordinaire

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- MB 1/2022 du CPAS
- Situation des Fonds de réserve et Provisions

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Ferme des Arondes. Souscription de parts de la coopérative Terre-en-Vue.
Séance du Conseil communal du : 20/06/2022

1. Exposé du dossier

La ferme des Arondes fait l'objet d'un projet d'acquisition par un collectif de citoyens (actuellement déjà en activité avec un projet agricole multiple aux jardins d'Artay). Leur objectif est de mettre en place un projet agricole mixte, respectant les fondements de l'agroforesterie et de l'agriculture durable.

L'activité sera multiple : boulangerie (avec culture de céréales sur le site), culture de champignons, maraichage, élevage, verger et atelier de transformation.

Ce collectif collabore avec la coopérative Terre en Vue pour l'acquisition de la ferme et de 15 hectares de terres. Une levée de fonds est organisée, avec un objectif de récolter 1.000.000€. Cette levée de fonds se clôture le 31 mai. A ce jour (19/05/22), 85% du montant a déjà été levé. En tant que commune, la volonté est de soutenir ce type de projet, qui permet la mise en place d'un nouveau modèle agricole résilient et durable pour faire face aux défis climatiques et de conservation de la biodiversité.

2. Proposition de décision

Proposition de prendre des parts à hauteur de 7.500€ auprès de la coopérative Terre en Vue pour soutenir le projet d'acquisition de la ferme des Arondes.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération Conseil ;
- Délibération du Collège ;
- Dossier de présentation de la ferme des Arondes ;
- Statuts de la coopérative Terre en Vue.

4. Informations budgétaires

Impact : 7.500 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 621/560-52 (projet n°20220073) – exercice extraordinaire

Avis de légalité de la Directrice financière : 20 mai 2022.

5. Subvention

/

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dupuis, Yannick

Téléphone : 081/39.60.78

Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Dossier PIC et PIMACI 2022 - 2024
Séance du Conseil communal du : 20/06/2022

1. Exposé du dossier

Les subsides PIC et PIMACI permettent aux communes de financer des projets liés aux voiries et aux bâtiments.

Le plan d'investissement communal (PIC) a pour objectif de rendre les rues et espaces publics plus conviviaux et attractifs. Dans ce cadre, plusieurs types de travaux sont éligibles et financés à hauteur de 60% : aménagements de voiries, de bâtiments exemplaires (durables, accessibles à tous, fonctionnels et performants au niveau énergétiques) et de plaines de jeux récréatives. La commune doit présenter un plan dont la partie subsidiée du montant total des travaux est comprise entre 150 et 200% du montant octroyé à la commune (579.218,10€).

Le plan d'investissement mobilité active et intermodalité (PIMACI) a pour objectif d'encourager les modes de déplacement plus durables. Dans ce cadre, plusieurs types de travaux sont éligibles et financés à hauteur de 80% : aménagements cyclables, piétons et favorisant l'intermodalité. La commune doit présenter un plan dont la partie subsidiée du montant total des travaux est comprise entre 400% et 450% du montant octroyé à la commune (158.964,34€). Ce taux est plus élevé car une augmentation de l'enveloppe régionale est prévue au niveau du PIMACI dans les années à venir.

Les procédures réglementaires pour ces deux subsides sont similaires, les différentes échéances coïncident également. En vue d'uniformiser les démarches administratives mais aussi pour intégrer l'ensemble des besoins en matière de mobilité pour les projets proposés, les dossiers communaux doivent dès lors être introduits de manière conjointe.

2. Proposition de décision

Proposition d'approuver le plan d'investissement communal (PIC) et le plan d'investissement mobilité active et intermodalité (PIMACI) pour la programmation 22-24.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Délibération du Conseil
- La fiche récapitulative du PIC-PIMACI 2022-2024
- Les quatre fiches PIC-PIMACI 2022-2024
- L'avis de la Directrice financière ;
- L'avis de la SPGE ;
- Le procès-verbal de la réunion du comité de suivi du 20.04.2022 ;
- AGW fixant les priorités régional 2022-2024 du Plan d'Investissement communal ;
- Circulaire relative à la mise en œuvre du PIC 2022-2024 ;
- AGW 6.12.2018 portant exécution du Titre 4 du livre 3 de la Partie 3 du CDLD, relatif aux subventions à certains investissements d'intérêt public ;

- Décret 4.10.2018 modifiant les dispositions du CDLD relatives aux subventions à certains investissements d'intérêt public ;
- PIMACI – Circulaire 18.02.22
- AM octroyant une subvention aux villes et communes dans le cadre d'un Plan d'Investissement Mobilité active communal et intermodalité ;
- PIC – PIMACI – Lettre informative du SPW du 10.01.2022 ;
- PIC 22-24 – Lettre informative SPW du 31.01.2022 ;
- PIC 22-24 – Enveloppe 2022-2024 ;
- PIMACI 22-24 – Enveloppe 2022-2024 ;
- PIC-PIMACI – Ligne du temps réalisation des projets

4. Informations budgétaires

Impact : 3.405.011,67 euros T.V.A.C.

- PIC (subside de 60% - max. 579.218,10€) : 1.930.727,00€ TVAC
- SPGE : 536.280,00€
- PIMACI (subside de 80% - première enveloppe débloquée de 158.964,34€) :
 - Vélos : 426.125,70€
 - Piétons : 178.834, 88€
 - Intermodalité : 268.252,32€

-Fonds propres : 64.791,77€

Articles budgétaires :

- Place de la gare : 421/735-60/2016 (projet n° 20160016)
- Entretien de voiries : 421/735-60/2019 (projet n° 20190021)
- Rue Franz Pelouze : 877/735-60 (projet n°20220066)
- Parkings vélo : pas encore d'inscription budgétaire

Avis de légalité de la Directrice financière : 07 juin 2022

5. Subvention

PIC : 579.218,10 - droit de tirage - Taux de subside : 60%

PIMACI (1^{ère} tranche) : 158.964,34 - droit de tirage - Taux de subside : 80%

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Piette Alexandra –
Marché public
Téléphone : 081/420.242
Courriel : alexandra.piette@profondeville.be

Nom, prénom : Dupuis Yannick –
Volet PIMACI
Téléphone : 081/396.078
Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Pose d'un faux plafond acoustique avec isolation et éclairage LED
Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Il est de l'intérêt de la commune de diminuer la consommation d'énergie dans un souci à la fois environnemental de préservation des ressources, et économique de réduction des dépenses dans un contexte de hausses des prix importantes. L'amélioration de l'isolation des bâtiments communaux participe à ce double objectif; il est donc judicieux d'améliorer l'isolation de la toiture de la salle communale Le Foyau, à Lustin, tout en tenant compte de l'affectation du bâtiment en prévoyant un éclairage adéquat.

2. Proposition de décision

Il est proposé d'approuver:

- le cahier des charges,
- le mode de passation "procédure négociée sans publication préalable" (PNSPP),
- le financement de cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 7634/724-60.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- du projet de délibération du Conseil communal du 20 juin 2022
- du cahier des charges

4. Informations budgétaires

Impact : 20.000,00 € hors TVA ou 24.200,00 €, 21% TVA comprise

Article budgétaire : 7634/724-60

Non soumis à l'avis de légalité de la Directrice financière

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaires du dossier

Technique:
Christophe DEMANET
081/39.60.85
christophe.demanet@profondeville.be

Administratif:
Philippe de HALLEUX
081/42.02.40
philippe.de.halleux@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Marchés publics : Souscription de parts financières (parts G) dans le capital de l'intercommunale Inasep (OAA) suite au décompte final des travaux concernant la réfection de la voirie et de l'égouttage rue Fond de Vau à 5170 Lesve et dont les références de dossier sont les suivantes : projet n°VEG-16-2367 ou 20160048.

Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Suite au décompte final des travaux de réfection de voirie et d'égouttage du chantier de la rue Fond de Vau à 5170 Lesve, en vertu du contrat d'égouttage pour l'assainissement des eaux résiduaires urbaines et d'autres dispositions légales et réglementaires, la Commune de Profondeville doit souscrire des parts au sein de l'organisme d'assainissement agréé situé sur le territoire communal (ou nommé aussi OAA qui est, ici, l'Inasep) à concurrence d'un montant total de 744.866,68€ à libérer sur 20 ans, soit une part annuelle de 37.243,33€. Ce montant total est déterminé via la méthode de calcul inscrite dans le contrat d'égouttage qui prend en compte, d'une part, le pourcentage d'intervention de la Commune dans les travaux - partie égouttage (71% dans ce dossier) et, d'autre part, le montant du décompte final des travaux - partie égouttage (1.049.107,99 € HTVA et TVAC).

2. Proposition de décision

Art.1^{er} : D'approuver le décompte final relatif aux travaux d'égouttage susvisés au montant de 1.049.107,99 €.

Art.2 : De souscrire des parts bénéficiaires (G) de l'organisme d'assainissement agréé (Inasep) à concurrence de 744.866,68€, soit 71% du montant total du décompte final des travaux d'égouttage, correspondant à sa quote-part financière dans les travaux susvisés d'égouttage ;

Art.3 : De charger le Collège communal de libérer annuellement le montant souscrit à concurrence d'au minimum 1/20ème (5%) de cette souscription à partir de 2024 et jusqu'à la libération totale des fonds (2044), soit un montant total de 37.243,33€/an.

Art.4 : de transmettre copie de la présente délibération à l'Inasep, la SPGE et aux services internes de l'Administration concernés.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des pièces justificatives suivantes :

- le projet de délibération
- l'avis de légalité de la Directrice financière ff.
- le courrier de la SPGE du 15.02.2022 nous informant des modalités de souscription des parts dans le cadre du chantier de la rue Fond de Vau et les trois mails d'informations complémentaires réceptionnés début mai 2022 de la part de la SPGE et de l'Inasep.
- la délibération du Conseil communal du 25 juin 2010 concernant l'approbation du contrat d'égouttage et la convention d'égouttage.

- la délibération du Collège du 14 juillet 2021 relatif à l'approbation du décompte final des travaux de la rue Fond de Vau.
- la délibération du 12 mai 2021 relative à l'approbation de la réception provisoire et le pv de réception provisoire.
- un modèle de tableau pour libérer les parts.

4. Informations budgétaires

Impact : 37.243,33€/an ou 744.866,68€ T.V.A.C. sur 20 ans (2024-2044).

Article budgétaire : budget extraordinaire de l'exercice 2024 et des exercices suivants (20 ans), article 877/812-51 (n° de projet 20160048).

Avis de légalité de la Directrice financière ff. : le 19 mai 2022.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : x

Montant : x

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Alexandra Piette

Téléphone : 081/42.02.42

Courriel : alexandra.piette@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Marchés publics – Achat d'outillage
Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Achat d'outillage pour le service Travaux. Le marché est passé par procédure négociée sans publication préalable et le montant estimé est de 29.612,00€ hors TVA ou 35.830,52€, 21% TVA comprise.

2. Proposition de décision

- Approbation du cahier des charges et du mode de passation ;
- Financement de la dépense à charge des articles 421/744-51 (projet 20220021) et 421/744-51 (projet 20220022) du budget extraordinaire.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Du projet de délibération du conseil communal du 20 juin 2020 ;
- Du cahier des charges ;
- De l'avis de la Directrice financière.

4. Informations budgétaires

Impact : 29.612,00€ hors TVA ou 35.830,52€, 21% TVA comprise.

Article budgétaire : 421/744-51 (projet 20220021) et 421/744-51 (projet 20220022)

Avis de légalité de la Directrice financière : favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Saulmont Margaux

Téléphone : 081/420.231

Courriel : margaux.saulmont@commune-profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Mission d'accompagnement pour la construction d'un projet d'habitats légers sur les Sarts Communaux.

Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Mission complète d'accompagnement pour une mission préparatoire à la construction d'un projet d'habitat constitué d'unités de logement légères, éventuellement associé au développement d'une activité agricole. Ce projet prendra place sur un terrain communal au niveau des Sarts communales. Le marché comprend des prestations de services. Ces prestations comprennent des compétences en termes de participation, d'intelligence collective, de coaching, juridiques, techniques, architecturales, comptables, paysagères et par rapport à des questions urbanistiques.

2. Proposition de décision

- Approbation du cahier des charges et du mode de passation
- Financement de la dépense à charge de l'article 124/733-60 (projet n°20220010) du budget extraordinaire.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Du cahier des charges
- Du projet de délibération du conseil communal du 20/062022
- De l'avis de la Directrice financière
- De la délibération du collège communal du 8/09/2021 validant l'introduction du dossier de candidature de l'éco-quartier au volet n°2 de l'appel POLLEC 2021
- Du courrier du SPW relatif à la notification de l'arrêté ministériel

4. Informations budgétaires

Impact : 49.587€ hors TVA ou 60.000,27€, 21% TVA comprise.

Article budgétaire : 124/733-60 (projet n°20220010)

Avis de légalité de la Directrice financière : avis favorable – n°34/2022

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : SPW

Montant : 60.000€

6. Gestionnaire du dossier

Administratif
Nom, prénom : Saulmont Margaux
Téléphone : 081/420.231
Courriel : margaux.saulmont@profondeville.be

Auteur de projet
Nom, prénom : Dupuis Yannick
Téléphone : 081/396.078
Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décision quant au déclassement et la mise en vente du camion MERCEDES immatriculé 1 BYG 909.

Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Il est proposé de procéder à la désaffectation et la mise en vente d'un camion MERCEDES immatriculé 1 BYG 909 (anciennement F 704 X) en raison de sa vétusté et du montant des frais engendrés pour le remplacement de certaines pièces ;

Considérant qu'il serait dès lors judicieux, vu l'état de vétusté de ce véhicule, de le désaffecter et de le mettre en vente, celui-ci n'étant plus utilisé ce qui encombre les infrastructures communales ;

2. Proposition de décision

- Décision de déclasser, de résilier la police d'assurance et de fixer les conditions générales de vente.
- Vente au prix minimum de 2.500 €

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Photos et caractéristiques du bien

4. Informations budgétaires

Impact : + 2.500 €
Article budgétaire : /
Avis de légalité : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : DEVALERIOLA Nancy
Téléphone : 081.42.02.44
Courriel : Nancy.Devaleriola@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Règlement complémentaire de Circulation routière - Délimitation de l'agglomération d'Arbre.
Séance du Conseil communal du : 19/05/2022

1. Exposé du dossier

L'entrée et la sortie de l'agglomération d'Arbre au niveau de la rue du Village est délimitée par des panneaux F1, F3 et B14 (limitation de vitesse à 70 km/h). Ces panneaux ont été placés le long de la rue du Village, au niveau du n°53. Depuis lors, de nouvelles constructions ont vu le jour, sur des zones urbanisables, au-delà de ces panneaux de signalisation.

Un nouveau règlement complémentaire avait été approuvé par le Conseil Communal du mois de février 2022, pour étendre la zone d'agglomération jusqu'au début de la rue du Village.

Cependant, d'autres habitations se situent également le long de Normond. Suite à la visite de M. Bouillot, inspecteur sécurité routière du SPW, il a dès lors été proposé d'étendre la zone d'agglomération jusqu'au début des premières maisons sises Normond, pour limiter la vitesse à 50 km/h. Un panneau C43, complété par un panneau de type VI (rappel limitation de vitesse à 50 km/h) sera placé sur la rue du Village, au niveau du croisement avec Fond des Rivaux

2. Proposition de décision

Au vu de la situation, proposition de modifier le règlement de police pour élargir la zone d'agglomération jusqu'aux 1ères maisons sises Normond (cf. plan). Proposition de déplacer les panneaux de signalisation pour les aligner sur la nouvelle délimitation de la zone d'agglomération. Ceci afin de limiter la vitesse à 50 km/h au lieu de 70 km/h.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération du Conseil du 20/06/22
- Délibération du Collège du 11/05/22 ;
- Plan de situation projetée ;
- Avis technique du SPW.

4. Informations budgétaires

Pas d'incidence budgétaire.

5. Subvention

/

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dupuis, Yannick

Téléphone : 081/39.60.78

Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Passage piéton – Rue Jules Borbouse
Séance du Conseil communal du : 20/06/2022

1. Exposé du dossier

La rue Jules Borbouse, au niveau de la place de l'Armistice est régulièrement traversée par des piétons (écoliers, etc.). Actuellement, aucun dispositif sécurisé permet ce passage. Afin de faciliter la marchabilité, il est proposé de créer un passage pour piéton au niveau du n°48 de la rue Jules Borbouse, facilitant ainsi le transit à pied depuis la place de l'Armistice vers la rue Gaston Ragon.

2. Proposition de décision

Au vu de la situation, proposition de modifier le règlement de police pour créer un passage piéton au niveau du n°48 de la rue Jules Borbouse.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération Conseil ;
- Délibération du Collège ;
- Plan de situation projetée ;
- Avis technique du SPW.

4. Informations budgétaires

Pas d'incidence budgétaire.

5. Subvention

/

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dupuis, Yannick
Téléphone : 081/39.60.78
Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance précédente à huis clos

Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance à huis clos). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 23 mai 2022

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV de la séance du 23 mai 2022

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Proposition de ratification de la désignation du Conseiller en environnement
Séance du Conseil communal du 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

Le Collège, en sa séance du 08 juin 2022, a décidé de désigner une personne en qualité de Conseillère en environnement.

Vu les conditions d'obtention du subsidie dans le chef du conseiller en environnement, une copie de la délibération du conseil communal décidant de l'engagement d'une personne dans les liens d'un contrat de travail pour une durée d'un an au moins devra être transmise au SPW.

2. Proposition de décision

Il est proposé au Conseil de ratifier la délibération de désignation prise par le Collège.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- note explicative « *Subside – Subvention pour l'engagement et le maintien de conseiller en environnement* »
- avis de légalité de la Directrice financière f.f.
- dossier de candidature
- compte-rendu des épreuves écrite et orale
- délibération du 08.06.2022 relative à la désignation du Conseiller en environnement

4. Informations budgétaires

Impact estimé à 55.716,93 EUR/an

Article budgétaire : 104 111 01

Avis de légalité de la Directrice financière : Avis favorable remis le 07.06.2022

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Service Public de Wallonie

Montant : 20.000 EUR/an

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : DEFOSSE Bernadette
Téléphone : 081/42.02.19
Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du : 20 juin 2022

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 18.12.2018, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.

Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Defosse Bernadette

Téléphone : 081.42.02.19

Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be

